



Résolution des Élus du CSE Siège de France Télévisions relative à la réorganisation de France Info Canal 27 en vue de son arrivée sur le Canal 16 de la TNT (Point n°6)

En septembre dernier, la nouvelle grille de la chaîne d'information en continu a été modifiée en profondeur, entraînant une transformation très marquée des programmes mis à l'antenne, laissant la place aux talks versus les modules d'information qui jusque-là étaient son identité.

Cette évolution éditoriale a impacté de manière significative la structure et le volume de l'emploi, ainsi que la charge et l'organisation du travail, dans plusieurs secteurs de l'Entreprise. La raison en est simple, si l'activité est stable, elle n'est désormais plus assurée à 100% par les salariés de France Télévisions SA, mais petit à petit, de manière discrète, déléguée à la filiale FTVS.

Ce qui interroge !

- Quelles sont désormais les missions attribuées à la rédaction de cette chaîne linéaire qui va se retrouver le 6 juin prochain confrontée du fait de la nouvelle numérotation, à une concurrence accrue avec les autres chaînes d'informations en continu ?
- Quelle est l'ambition de la direction pour la chaîne d'information de l'audiovisuel public ?

En quoi va-t-elle se différencier des autres chaînes d'information ?

Quels moyens seront les siens pour remplir les objectifs qui lui seront fixés ?

- Plus globalement, quelle est le devenir de la rédaction de France Info dont une partie des tranches est désormais externalisée ?

Toutes ces questions n'ont jamais été traitées.

Certes les débats ont été nombreux et le directeur de l'information s'est présenté en instance chaque fois que les élus l'ont demandé, cependant, il est à noter :

- aucun document actant les propos énoncés n'a jamais été transmis aux élus ;
- aucune réponse officielle n'a été apportée à leurs questions et pendant ce temps-là les changements sont mis en œuvre à bas bruit et produisent leurs effets, sans que les élus ne soient consultés, sans qu'ils n'aient la possibilité d'analyser dans le détail les impacts de ces transformations en marche.

A titre d'exemple, la nouvelle grille de France Info a occasionné une transformation importante de l'activité, de la nature et de l'organisation du travail, du niveau et de la structure de l'emploi de la rédaction de France Info, avec des conséquences qui excèdent largement le seul cadre du service de la rédaction de la chaîne.

Sans surprise, cette évolution s'est soldée par une motion de défiance de la rédaction qui a écarté le directeur de France Info, nommé 6 mois plus tôt, laissant la place début avril à une nouvelle direction et donc à de nouveaux changements.



Les élus considèrent qu'ils ne peuvent être tenus à l'écart de ces bouleversements qui ne sont pas sans conséquences sur les salariés, leurs conditions de travail, leur santé, leur emploi et plus largement la mission qui est la leur dans le cadre de leur activité au sein de la chaîne publique de l'information. Ces changements sont suffisamment conséquents pour justifier un point d'information/consultation en instance.

Concernant ce point d'information-consultation, les élus souhaitent qu'il soit présenté lors d'un CSE extraordinaire, qui doit se tenir avant le passage de FranceInfo sur le canal 16.

Les élus ne sont pas opposés à ce que ce CSE extraordinaire se tienne dans le prolongement du CSE du mois de mai.

Par ailleurs, les élus n'imaginent pas une seule seconde que la direction ne donne pas droit à cette demande légitime.

Un refus serait analysé comme le non-respect de leurs prérogatives et par conséquent comme une violation du dialogue social, ce qui dans le contexte dans lequel se trouve aujourd'hui l'audiovisuel public, serait délétère.

Paris le, 30 avril 2025

VOTANTS : 22

Pour : 22

Contre :

Abstentions :

Les organisations syndicales CGT, FO, SNJ, CFDT, UNSA, CGC s'associent.